

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 septembre 2022
Séance du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusées : Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 4, 5 et 25

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

11- ADHÉSION À LA CHARTE « RELATIONS FOURNISSEURS & ACHATS RESPONSABLES » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Face au contexte macro-économique de plus en plus incertain (crise du Covid-19, baisse des dotations de l'Etat, forte volatilité des prix, guerre en Ukraine, tensions sur les matières premières ...), la Ville des Herbiers et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers ont choisi d'initier une démarche proactive pour conserver leur autonomie budgétaire et faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de demain.

C'est pourquoi sous l'impulsion des élus et de la direction générale, les deux collectivités s'associent pour construire une Politique Achat commune.

Cette vision stratégique des achats sera une véritable ligne directrice destinée à l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur mobilisés pour le territoire du Pays des Herbiers :

- Les fournisseurs, avec qui nous devons tisser des relations « gagnants-gagnants » ;
- Les élus, qui ont besoin d'outils d'aide à la décision ;
- Les services, qui doivent garantir un service public de qualité ;
- Les partenaires institutionnels et les habitants du territoire, envers lesquels nous avons un devoir de transparence en termes de commande publique.

Ainsi, la Politique Achat est la déclinaison de notre politique générale, « elle se veut agile, efficace et responsable ».

C'est pourquoi, les quatre principaux objectifs de cette démarche sont les suivants :

1- *Accroître l'efficacité économique de notre achat public*

La bonne gestion des deniers publics est un enjeu majeur pour les équipes municipales et communautaires. La stratégie achat doit permettre de rendre un service public de qualité au meilleur coût, maîtriser nos dépenses et acheter au « mieux disant ».

2- *Soutenir l'achat socialement et écologiquement responsable*

Par le prisme des achats, les actions politiques initiées en matière de développement durable devront être appliquées à la commande publique. Le projet de territoire, le PCAET, le PAT etc. sont des documents structurants qui permettront de formaliser ce qu'est l'achat responsable pour la ville des Herbiers et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

3- *Contribuer au développement local par l'accès à la commande publique*

Au-delà de son objectif premier de satisfaction des besoins de la collectivité, la commande publique doit se rendre accessible au plus grand nombre. La Politique Achat permettra la démocratisation de notre achat public auprès des entreprises et PME locales. Cette démarche viendra conforter le Pays des Herbiers comme un territoire faisant la « course en tête » en matière d'innovation et de développement économique.

4- *Mettre en place une organisation achat dédiée*

Les orientations achats seront partagées et communiquées auprès de l'ensemble des acteurs de la commande publique. Il conviendra de rendre notre stratégie achat opérationnelle au sein de nos services et d'impliquer nos fournisseurs pour les rendre acteurs dans cette démarche.

Aussi, dans le cadre de cette démarche, il est proposé d'adhérer à la Charte « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » portée par le Médiateur des entreprises avec le Conseil National des Achats. Les signataires de cette charte s'engagent à mettre en place une démarche de progrès dans leurs relations avec les fournisseurs basée sur dix engagements :

- 1- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs
- 2- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
- 3- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs
- 4- Impliquer les organisations signataires dans leur filière
- 5- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie
- 6- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
- 7- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation
- 8- Le professionnalisme et l'éthique de la fonction Achat
- 9- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- 10- Une fonction de Médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de charte ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et centre-ville du 14 septembre 2022,
Vu le rapport d'Hélène CHENAIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'adhérer à la Charte « Relations Fournisseurs & Achats Responsables »,
- autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmise en Préfecture le : 03 OCT. 2022
Publiée électroniquement le : 03 OCT. 2022